



COMPTE RENDU COMMISSION

VOIRIE

Lundi 12 décembre 2016

♦ PERSONNES PRESENTES :

Jean-Didier ANDRIEUX, Frédéric BEAU, Gérard CAIGNARD, Jean-Pierre CHAUMETTE, Joël DE LUCA, Jean Pierre DESVERGNE, Claude DUBOIS, Philippe DUBOURG, René ETOURNEAUD, Jean-Pierre JUGIE, Gérard PETIT, Jean-Pierre PRIGUL, Jean-Pierre PRUNIER, Joëlle SAINTMARTIN, Jean- Marie THOMAS, Marilyn ZAMORA, Réginald LAMBALOT

♦ PERSONNES EXCUSEES :

Christian DURAND, Régis LAGORCE

♦ Ordre du jour de la réunion :

- Bilan du service 2016
- Organisation et fonctionnement du service 2017
- Proposition de programme de travaux 2017
- Proposition de budget voirie 2017
- Divers

I – Bilan du service 2016 :

1 - Le fonctionnement

1.1- Les données quantitatives

Le service voirie a réalisé en régie pour le compte des communes qui l'ont demandé les prestations suivantes :

- Le curage de fossés : voir tableau n°1.
 - la totalité du programme pour l'exercice fin 2015 – début 2016
 - une nouvelle campagne a débuté début décembre 2016 et s'achèvera en mars 2017
- les saignées : voir tableau n°1.
 - la totalité du programme pour l'exercice fin 2015 – début 2016
 - une nouvelle campagne a débuté début décembre 2016 et s'achèvera en mars 2017
- fauchage 1^{ère} passe : voir tableau n°1bis.
- fauchage 2^{ème} passe : voir tableau n°1bis.

- fauchage mixte (banquette commune / talus CCPR) : voir tableau n°1bis.
- le point à temps Automatique : 46 communes, voir tableau n°2 et n°2 bis.
Point à temps et préparation calcaire.
- enrobé à froid : 46 communes
3 lieux de stockage :
Pour le Ribéracois : dépôt de la commune de Vanxains,
Pour le Val de Dronne : dépôt de la CCPR à Tocane
Pour le Verteillacois : dépôt de la CCPR à Verteillac
- élagage : les 46 communes
 - Pas de campagne fin 2015 – début 2016 : la protection du tracteur n'a pas pu être réalisée par manque de temps de l'entreprise signataire de la prestation. La protection du tracteur a été faite en régie en novembre.
 - Une nouvelle campagne a débuté le 6 décembre 2016 et s'achèvera en mars 2017. Une intervention sera réalisée dans chaque commune.
- Les chemins Blancs : « les 46 communes » voir tableau n°3.
 - Mise en œuvre du calcaire : livraison du matériau dans la commune et dans certains cas mise en place par le service de la CCPR.
 - Fauchage : la campagne a débuté depuis novembre 2016. Le service est en difficulté pour assurer cette prestation en totalité car il manque un chauffeur.

La commission prend acte de ces bilans.

1. 2 - Les remboursements pour chaque prestation

Remboursement 2015 : 127 198 €

Remboursement 2016 : 111 033.24 € (BP 2016 : 120 000 €)

Voir tableau de synthèse n°4.

La commission avait établi le remboursement des prestations en régie communale sur la base suivante :

- **curage de fossés : 66 € / km**
- **saignées : 50 € / km (les 2 côtés)**
- **fauchage 1^{ère} passe : 68 € / km (les 2 côtés)**
- **fauchage 2^{ème} passe : 96 € / km (les 2 côtés)**
- **fauchage mixte (banquette commune / talus CCPR) : 40 € / km (les 2 côtés)**

Remarque :

Pour les fossés une moyenne a été calculée sur l'ex CCVD, le linéaire n'excède pas 50 % du linéaire de la voirie revêtue.

La commission émet un avis favorable au tableau de remboursement pour les communes pour l'année 2016.

1. 3 – Bilan et réparation du matériel affecté au service

Voir tableau n°5.

Proposition : demande de d'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse.

La commission prend acte de la présentation de ce bilan « réparation et matériel » et a validé l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse pour 2017.

1. 4 – Bilan du personnel

Voir tableau n°6.

2 – L'investissement

2.1– Rappel de notre programme 2016

Un programme d'investissement a été engagé en mai 2016, avec un démarrage des travaux en septembre 2016.

- Lot n°1 :

Tranche Ferme : Commune de Bourg du Bost

Tranche Optionnelle : commune d'Allemans

- Lot n°2 : Communes de Bouteilles Saint Sébastien, de Champagne Fontaines et de Lusignac

- Lot n°3 : Commune de La Jemaye

- Lot n°4 : Communes de Montagrier, Saint Just et de Villeteureix / Celles

- Lot n°5 :

Tranche Ferme : Commune de Tocane Saint Apre

Tranche Optionnelle : commune de Douchapt

- Lot n°6 : Communes de Ribérac et de Saint Martin de Ribérac

Montant total du marché :

Tranches Fermes (Lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6) : 498 376.92 € HT, soit 598 052.31 € TTC

Tranches Optionnelles (Lots 1 et 6) : 28 549 € HT, soit 34 258.80 € TTC

Soit un montant total du marché (tranches fermes + tranches optionnelles) de 526 925.92 € HT, soit 632 311.10 € TTC

Les offres totales pour les des 6 lots sont de : 452 338.54 € HT, soit 542 806.25 € TTC.

Nous avons une moins value du marché de 14.15 % par rapport à l'estimation (soit 74 587.38 € HT).

2.2– Bilan des travaux réalisés

Les travaux du programme voirie 2016 ont été réceptionnés le lundi 21 et le mardi 22 novembre et voici les conclusions pour chaque chantier :

- Entreprise EUROVIA

- lot n°2 : communes de Bouteilles Saint Sébastien, de Champagne et Fontaines et de Lusignac

- lot n°4 : communes de Montagrier, Saint Just et de Villeteureix / Celles

Pour ces communes, pas de problème particulier à signaler. Réception prononcée sans réserve.

NB : on disposait d'une marge de manœuvre financière sur ce lot. On a pu ainsi traiter toute la voie au lieu dit la gare de Celles depuis la RD de Périgueux. (sauf sur le pont ou des démarches auprès de l'Etat sont en cours)

- Entreprise EIFFAGE

- Lot n°6 : communes de Ribérac et de Saint Martin de Ribérac (réalisation d'un ECF)

Pas de souci majeur, juste 4 petites plaques de revêtement qui se sont détachées. La réception des travaux **est prononcée sous réserve** de la reprise partielle des défauts de revêtement au printemps 2017

- Entreprise LAURIERE

- Lot n°1 : *commune de Bourg du Bost 1^{ère} phase : réception prononcée **avec réserve** mentionnant une réserve partielle sur le revêtement. Avant la 2^{ème} phase qui consiste à mettre en œuvre un ECF, l'entreprise s'engage à rectifier les défauts et à traiter les éléments de chaussée en grave émulsion (Calendrier : printemps 2017).

*commune d'Allemans : pas de problème avec les travaux de l'entreprise mais un problème de débardage d'une société qui a dégradé 2 bords (les démarches sont en cours en partenariat avec la commune)

- Lot n°3 : commune de la Jemaye : pas de problème, commune satisfaite donc pas de réserve pour les travaux

- Lot n°5 : * commune de Tocane St Apre : problème sur le revêtement, donc une **réserve** est prononcée pour ces travaux. L'entreprise doit reprendre partiellement ou totalement le revêtement défectueux au printemps 2017. **Le chantier a été mal exécuté par l'Entreprise qui s'est engagée à intervenir de nouveau au Printemps 2017.**

* commune de Douchapt : pas de problème particulier. Un balayage a été demandé pour le printemps 2017.

Le montant du marché a été respecté il n'y a eu aucun dépassement.

La commission valide les conclusions de l'exécution des travaux de voirie délégués aux entreprises en 2016.

II – Préparation de l'année 2017

1 – En fonctionnement

Suite à la demande de renseignements auprès des communes, voici une restitution des données collectées.

1.1 – Réunions des travaux

Liste des plannings des réunions de travaux des 3 pôles : voir tableau n°7.

1.2 – Synthèses des prestations retenues par les communes et organisation du service

Voir tableau n°8, n°8 bis.

La commission a validé plusieurs points :

- l'augmentation de la charge de travail du service sur toutes les prestations réalisées pour les communes. La commune de Siorac de Ribérac propose une aide pour le fauchage.

- le recrutement d'un faucheur.
- le curage de fossés et les saignées seront réalisés selon le programme des communes, de leurs priorités et des urgences.

1.3 – Base de remboursement des prestations réalisées par les communes

Proposition de base de remboursement 2017 :

- **curage de fossé : 50 € / km au lieu de 66 € / km (les 2 côtés)**
- saignées : 50 € / km (les 2 côtés)
- fauchage 1^{ère} passe : 68 € / km (les 2 côtés)
- fauchage 2^{ème} passe : 96 € / km (les 2 côtés)
- fauchage mixte (banquette commune / talus CCPR) : 40 € / km (les 2 côtés)

Voir tableau n°9.

La commission est favorable à cette proposition tarifaire applicable en 2017.

1.4 – Proposition d'une « géo localisation » du matériel

Après 3 années de fonctionnement, il apparait essentiel pour des raisons de sécurité, d'étendue du territoire et un meilleur suivi du travail pour les communes de mettre en place un système de « géolocalisation » sur le matériel roulant suivant : le point à temps Automatique, les tracteurs et la balayeuse.

La commission émet un avis favorable à ce projet de géolocalisation des véhicules du service voirie mentionnés dans la proposition.

1.5 – Proposition de remboursement d'un « panier » repas

Actuellement une majorité des agents du service fait la journée continue avec une pause de 20 minutes à 12 heures, ce fonctionnement permet :

- de diminuer les frais de trajet pour la collectivité
- d'augmenter l'efficacité du service par un gain de temps, « 1 heure par jour et par agent ».

Proposition :

La collectivité, si elle le souhaite à la possibilité de recourir à la mise en place d'une prime, sachant que les indemnités de « panier » n'existe plus.

Proposition d'une prime forfaitaire : de 1000 € par Agent et par an

Exemple de calcul :

Base de 2/3 de l'année : soit 28 semaines ou 140 jours

Base de 10 agents : $10 \times 140 = 1400$ repas à 7 € : 9 800 €

La commission a rendu un avis favorable à cette proposition et souhaite également que les agents utilisant leur téléphone personnel soient remboursés des frais engagés ou dotés d'un téléphone de service.

2 – En investissement (programme élaboré à partir des critères validés en 2015)

Dans le cas où les communes souhaiteraient que la CCPR réalise des travaux sur les voies intercommunales, il est important de nous transmettre les nouvelles demandes que le service

chiffre en complément de celles déjà en notre possession (une demande par mail sera faite auprès de vous tous).

2.1 - Rappel de proposition de classement des voies en 2015 et en 2016

♦ Voies n°1 : voies structurantes, nécessitant des travaux d'élargissement et de renforcement, desservant plusieurs communes et sur lesquelles on constate un trafic important.

♦ Voies n°2 : voies desservant plusieurs hameaux d'une même commune.

♦ Voies n°3 : voies desservant un hameau ou un groupement de maisons (4 ou 5) d'une même commune.

2.2 - Proposition d'enveloppe financière par catégorie de voie

Afin de pouvoir traiter toutes les demandes dans les meilleurs délais, il est proposé aux membres de la commission d'établir une enveloppe financière pour chaque catégorie.

Proposition de budget 2017 : 500 000 HT soit 600 000 TTC (identique à 2016)

Travaux d'urgence 40 000 € HT, soit 48 000 TTC.

La commission à émis un avis favorable à cette proposition.

III – Proposition de budget du service voirie 2017

Voir tableau n°10.

La commission prend acte et approuve le projet de budget du service voirie pour 2017.



Le Vice Président délégué à la Voirie

Jean-Didier ANDRIEUX